Sentence alencontre de Bernard Fillas

Amende

Veu le procès pendant pardevant nous / Entre le procureur du Roy sur le fait des monnoyes demandeur dune part / Et Bernard Fillas maistre particulier de la monnoye de Tholouse deffendeur dautre part / touchant les escharcetez de loy trouvees en plusieurs deniers couronnes [illegible] les boistes dont rien ont este aucuns trouvez semblables et deniers des boistes apportez en la chambre desd. monnoyes de tout louvrage dor fait par led. Fillas durant le temps quil a tenu lad. maistrise [illegible] lesquelles faultes et aussi [illegible] de [illegible] estoyent dor monnoyez et desrobez ou mois doctobre mil cccc lxxiiii [illegible] rien ont este aucuns deniers mis en boiste / [illegible] interrogue [illegible] [illegible] et [illegible] [illegible] [illegible] lesd. Fillas [illegible] [illegible] avec les [illegible] des gardes et autres officiers de lad. monnoye de Tholose / Et apres ce [illegible] les conclusions [illegible] par led. procureur du Roy sur le fait desd. monnoyes / [illegible] et baille ses justifications [illegible] au contraire / Et sur le tout a este oy et [illegible] au long / Et tout veu et considere ce [illegible] a [illegible] en ceste [illegible] en [illegible] aux juges. Nous led. Bernard Fillas [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] et longue detencion de sa personne / Avons condempne et condempnons [illegible] le Roy [illegible] de lad. escharcete trouvee esd. deniers couronnes en la somme de [illegible] tournois [illegible] / [illegible] frais de justice telz que de raison / Et [illegible] jusques a plain paiement et satisfacion des choses dessusd. Et [illegible] led. desrobement [illegible] a [illegible] procureur du Roy [illegible] [illegible] [illegible] alencontre dud. Fillas par une sentence diffinitive jugement et a droit

Prononce en lad. chambre des monnoyes en la presence du procureur du Roy sur le fait desd. monnoyes et en la presence dud. Fillas. Le [illegible] jour de Mars Lan mil cccc lxxiiii [illegible]

Sentence alencontre de Robert le maistre

Amende

Les frais de justice [illegible] [illegible] ont este paiez par les [illegible] de [illegible] [illegible]

Veu le procès fait alencontre de Robert le maistre garde de la monnoye de Tholose [illegible] estre dor au soleil fait soubz le contresing de Bernard Fillas naguieres maistre particulier de lad. monnoye de Tholose lui estant garde [illegible] jugez par nous en la chambre des monnoyes [illegible] escharcetez de loy de deux carat et ung [illegible] et les autres de trois quars [illegible] Et les autres deux carat dor [illegible] mars et [illegible] [illegible] quil a este deux ans ou environ [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] du Roy de [illegible] [illegible] ses negligences et faultes [illegible] en lad. monnoye de Tholose ou mois doctobre mil iiii lxxiiii [illegible] en lad. monnoye [illegible] dor desd. [illegible] dont rien [illegible] este mis en boiste et que par les ordonnances [illegible] ledit le maistre [illegible] maistre particulier prendre pleiges [illegible] de iiii [illegible] [illegible]